

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 MARS 2024

Sous la présidence de : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI.

Autres membres présents : Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Monsieur El Abbès SEBBAR- Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Delphine CHARIER.

Étaient absents/excusés : Monsieur Jean-François FOUNTAINE - Madame Aya KOFFI (pouvoir à M. COSSET) - Madame COOCHE (remplacement en cours).

Secrétaire de séance : Madame Catherine MARCY.

Dates de convocation.....	24 mars 2024
Nombre de membres en exercice.....	16
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Nombre d'absents (dont 1 remplacement en cours)	2
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N° 2 : Autorisation de signer la convention de partenariat entre EDF et le CCAS de La Rochelle.

Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle expose aux membres du Conseil d'administration la convention de partenariat avec EDF.

La convention a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les CCAS et EDF et de mobiliser leurs réseaux respectifs de partenaires, afin de mettre en place des actions communes en matière de lutte contre la précarité énergétique.

La convention permet un accès au Portail d'Accès aux Services Solidarité (PASS) d'EDF. Le PASS constitue un canal de communication privilégié entre les professionnels du CCAS et ceux d'EDF. Il facilite le traitement des situations de personnes en précarité énergétique.

Le renouvellement de la convention sera effectif à partir de la date de signature par les parties, pour une durée d'un an.

La convention pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction pour un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Il est proposé :

- **d'autoriser** la Vice-présidente à signer la convention et tout document y afférant.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour Extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du CCAS,
Danièle CARLIER-MISRAHI.